



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4370

Lyon 8ème - Prorogation par avenant de la convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon et relative à la mise à disposition à titre gratuit du tènement sis 19 rue Paul Cazeneuve pour l'exploitation d'un collège, dans l'attente d'une régularisation foncière - EI 08292 - N°inventaire 08292 T 001

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4370 - LYON 8EME - PROROGATION PAR AVENANT DE LA  
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
CONSENTIE A LA METROPOLE DE LYON ET RELATIVE  
A LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU  
TENEMENT SIS 19 RUE PAUL CAZENEUVE POUR  
L'EXPLOITATION D'UN COLLEGE, DANS L'ATTENTE  
D'UNE REGULARISATION FONCIERE - EI 08292 -  
N°INVENTAIRE 08292 T 001 (DIRECTION CENTRALE DE  
L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de biens immobiliers situés 19 rue Paul Cazeneuve à Lyon 8<sup>e</sup>, acquis en 2008, d'une superficie d'environ 5597 m<sup>2</sup>.

Par délibération n°2016/2583 du 14 novembre 2016, vous avez accepté par convention la mise à disposition de ce tènement au profit de la Métropole de Lyon pour la réalisation d'un collège, dans l'attente d'une régularisation foncière. Cette régularisation foncière s'opèrera par voie d'échange foncier entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Par délibération n°2018/3845 du 28 mai 2018, vous avez accepté de proroger cette mise à disposition par la passation d'une nouvelle convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Les modalités de l'échange de biens étant toujours en discussion entre les deux collectivités, il apparaît nécessaire de prolonger par avenant la durée de la convention pour une nouvelle durée de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2019, afin de finaliser le transfert de propriété entre les deux collectivités.

Il vous est proposé d'approuver le projet d'avenant à la convention du 29 juin 2018 prorogeant, dans les mêmes conditions, la mise à disposition consentie à la Métropole de Lyon en novembre 2016, à des fins d'utilisation scolaire.

Vu le projet d'avenant ;

Vu les délibérations n°2016/2583 du 14 novembre 2016 et n°2018/3845 du 28 mai 2018 ;

Vu la convention d'occupation temporaire du 29 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

## **DELIBERE**

1. La prorogation par avenant de la mise à disposition à titre gratuit à la Métropole de Lyon, du terrain sis 19 rue Paul Cazeneuve appartenant à la Ville de Lyon pour les besoins de l'exploitation du collège Alice Guy jusqu'au 30 juin 2019, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document ainsi que tout acte administratif nécessaire à cette opération.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY